



LA GAZETTE DES SAINT-LEGER



Les Saint Léger
de France et
d'Ailleurs vous
souhaitent une très
belle lecture
automnale !



DANS CE NUMÉRO N° 15

FOCUS

La Chapelle Iger (Seine et Marne)

DANS LE RETRO

Domléger (Somme) : la seconde guerre mondiale

NOS BLASONS

Nos blasons : le dernier (la Suisse)

LÉO SE DÉCLINE

Garde-robe de Léo et Léote

NOS RETROUVAILLES

Saint Léger le Petit (Cher) : 14e rassemblement 2025

GASTRONOMIE

Saint Léger Bridereix (Creuse)

CURIOSITE

De 1824 à 1914 la Commune de St Léger sur Roanne (Loire) disparaît

POUR NOUS COMMUNIQUER
VOS INFORMATIONS



assostleger@orange.fr



facebook.com/assostleger



instagram.com/st.leger.de.france.et.ailleurs

POUR VISITER LE SITE



www.stleger.info

Prochaine date à retenir :

Pentecôte 23-24 mai 2026

Assemblée générale

Saint Léger de Fougeret (58)

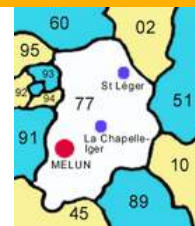


La Chapelle Iger (Seine et Marne)

Région Ile de France - Département de la Seine et Marne -

Arrondissement de Provins - Canton de Rozay en Brie -

Communauté de Communes des Sources de l'Yerres



Ses 162 habitants sont les Capelligérois. La densité est de 17 hab./km².

C'est la plaine céréalière (ce n'est pas la Beauce mais la **Brie**) : le blé, le maïs, le tournesol. Le territoire de la commune est divisé en terres de labour et prairies, un peu de bois et très peu de vignes. Notre village est situé sur la pente d'un coteau incliné vers le sud, au pied duquel coule le ruisseau de Contraille. Les maisons ont été bâties au plus près des édifices religieux et civils élevés sur des terre-pleins. En haut, l'église et au-dessous une halle en bois. Au pied du coteau se trouvent un pédiluve, un lavoir et une fontaine.

En 1792, la municipalité est autorisée par le directoire du département à aliéner plusieurs terrains communaux. En 1840, le conseil municipal acquiert une maison d'école et dépense 4258 francs pour l'amélioration d'un nouveau local qui est reconstruit en 1857.



Son église sans clocher !

On l'a démolie en 1922, car il était trop vétuste. La **cloche, datée de 1531**, est désormais accrochée au-dessus de la porte d'entrée en ogive. Cette ancienne église abbatiale Saint Léger, restaurée donc au XXe siècle (grès, meulière et enduit), est un rectangle de 28 m de long sur 9,35 m de large. A l'intérieur, une remarquable Vierge à l'Enfant sur pierre peinte et dorée, du premier quart du XIVe siècle, et trois pierres tombales dont l'une porte, dans sa partie supérieure, une tête de mort et 2 écussons.



Son lavoir, avec fontaine et pédiluve (XIXe siècle)

Le lavoir et sa fontaine extérieure sont restaurés par la commune en 1993. Jouxant le lavoir, le pédiluve est entièrement reconstruit par des jeunes d'un chantier-école en 1998. Remis en eau par la source de la fontaine, il est à l'origine utilisé pour le lavage des animaux. Il s'agit du plus grand pédiluve conservé en Seine et Marne.



Sa halle en bois

Faute de salle des fêtes, cette halle a été édifée en 1994 sur la place du village. Elle est en bois selon un modèle ancien, et sert pour les manifestations du Comité des Fêtes.



<https://www.stleger.info/les72StLeger/region4/77a.htm>





Le Moulin Choix de Gastins, à quelques kilomètres : on y voit moudre le grain comme autrefois



Blandy les Tours et son vieux château entouré de remparts majestueux

Ferme fortifiée des Epoisses

La Collégiale de Champeau et ses merveilleux concerts

Les villes proches sont :

Nangis à 15 km, où s'arrêta Jeanne d'Arc

Provins à 35 km, ses remparts et son histoire

Coulommiers à 25 km, son fromage et sa célèbre Commanderie des Templiers



Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

La Chapelle Iger (Seine et Marne)

Egalement aux alentours :



Le château de Champgueffier, à environ 1 km

Le plus ancien seigneur connu est P.A. de Champ Gaifier, vers 1170.

Louis de Boislandry (1750-1834), négociant, banquier, économiste, ami de La Fayette (La Fayette, ancien maire de Courpalay et député de Meaux, a vécu au château de la Grange Bléneau, commune de Courpalay, de 1802 à 1834), fut échevin de Versailles (1788-1789) puis député du Tiers Etat aux Etats Généraux. Il est mort à Champgueffier et est inhumé à La Chapelle-Iger. Ce château est démoli et reconstruit au XIXe siècle.



la bière de Brie

La bière de Brie se marie très bien aux fromages comme le comté, la tomme, le cantal ou autres fromages à pâte dure. La bière de Brie ambrée accompagne joliment un autre produit du terroir : le brie.



L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

A Courpalay sont proposées 3 bières, fabriquées à la ferme selon une méthode traditionnelle : **bière de Brie blonde** : goût équilibré et frais avec une légère amertume. Sa robe dorée est surmontée d'une mousse blanche et fine. Elle accompagne très bien un repas.

bière de Brie ambrée : fruitée au nez et moelleuse en bouche, aux reflets acajou et à la mousse onctueuse. Cette bière de dégustation est à savourer lentement.

La recette originale de la Bière de Brie ambrée a remporté la Médaille d'Or au concours général de Paris.

bière de Brie blanche : Au malt d'orge s'ajoute du froment pour donner à cette bière son goût rafraîchissant. Ses arômes épicés se mêlent aux parfums d'agrumes. C'est une bière idéale pour l'été.

La ferme-brasserie de Gaillon se trouve au coeur de la Brie, région agricole qui depuis toujours fut considérée comme le grenier céréalier de Paris. C'est ici en effet que sont cultivées les céréales que l'on retrouve dans la farine, le pain et les croissants, et bien d'autres produits dont... la bière.



<https://www.stleger.info/les72StLeger/region4/77a.htm>



Domléger (Somme)

Région Hauts de France (Picardie)
Arrondissement d'Abbeville - Canton de Crécy en Ponthieu
Communauté de Communes du Territoire Nord Picardie



Domléger est situé à 20 km d'Abbeville à l'ouest et de Doullens à l'est par la D 925, à 35 km au nord-ouest d'Amiens et à 160 km au nord de Paris (A16 Paris-Abbeville).

Nous sommes à 50 km de la Côte d'Opale, aux belles plages de sable fin et doré, en bord de Manche.

Les deux villages **Domléger et Longvillers ont fusionné** le 1er octobre 1972, pour des intérêts économiques, et comptabilisent aujourd'hui ensemble 300 habitants. La superficie de Domléger est de 512 ha ; celle de Longvillers, légèrement en contrebas, de 379 ha. De 1210 à 1787 Domléger (Dominus Leodegarius : le domaine, la paroisse de saint Léger) a porté successivement les noms de : Domligier, Domlégier, Douliger, Douligier, Doliger, Dousiers, Dom Léger, Douléger, Domléger, Douliger, Doméger... Les Picards disent "Domd'ger".

Le village a reçu la médaille de reconnaissance de la nation pour services rendus à la Patrie au cours de la guerre 39/45.

De nombreux vestiges subsistent sous forme de blockhaus, casemates fortifiées pour stocker les pièces de V1 et aux alentours de rampes de lancement de V1 vers l'Angleterre.



Le village a été **détruit à 90 %** par les bombardements intensifs des forces alliées qui voulaient détruire ces maudits blockhaus. A Cramont (2 km) existe encore un terrain d'aviation construit par les Anglais.



les bombes volantes V1

N'ayant pu venir à bout de l'Angleterre, **Hitler ordonne** le développement des "Vergeltungswaffe" (armes de vengeance), plus connues sous le nom de bombes volantes V1, les fusées V2 et les canons V3.

La chaîne d'approvisionnement des V1 était très longue et très compliquée. Sur l'ensemble de l'itinéraire entre l'Allemagne et la côte française, il y avait des installations souterraines, petites ou grandes, de stockage, des installations de stockage en surface, des dépôts de carburant..

Lorsqu'on réalise l'inventaire des sites V1, on remarque bien souvent une réutilisation des abris par les propriétaires. Beaucoup de ces constructions furent en effet réutilisées comme garages, remises agricoles ou parfois habitations. L'exemple de **Domléger** nous permet de découvrir une initiative inédite : l'aménagement d'un ancien abri de stockage en habitation mais également en chambres d'hôtes.



Certains abris de stockage pour les V1 ont une ébauche de pignon afin de leur donner une forme d'habitation

<https://www.stleger.info/les72StLeger/region3/80a.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site
des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS



Nos blasons

Ayant découvert les 73 Saint Léger et le réseau d'amitié qui unissait les villages et hameaux portant le nom de Saint-Léger ou l'un de ses dérivés -dont certains ont été rendus difficilement reconnaissables à cause d'une corruption du langage- nous avons essayé d'étudier s'il existait un ou plusieurs points communs entre les différents blasons dont s'honorent les communes. Sur ces 73 "Saint-Léger", nous avons repéré 40 blasons. Nous les avons étudiés dans l'ordre des codes postaux et nous finissons cette publication avec St Légiier la Chiésaz (Suisse).

Saint Légiier la Chiésaz (Suisse)

Ecu en bannière :

De gueules à la croix tréflée d'or, remplie de sinople.



Les émaux sont ceux des armes de Pierre-Philippe Cannac de Lyon, bourgeois de Vevey, dernier Seigneur d'Hauteville qui l'acquit en 1760 en même temps que la baronnie de Saint-Légiier-La Chiésaz et les tint avec Monsieur de Saint-Légiier, son fils, jusqu'au 24 janvier 1798, date de la proclamation de la République lémanique.

La croix évoque l'Abbaye de St Maurice. Elle figure sur les fonds baptismaux retrouvés à Hauteville.



Conclusion



Après avoir décrit et analysé ces 40 blasons, quelle synthèse pouvons-nous en tirer ?

Il n'y a, à l'évidence, **aucun point commun**. La plupart de ces blasons obéissent assez bien aux règles de l'héraldique, surtout les plus anciens. Comme très souvent dans l'héraldique urbaine, on rencontre une ou deux cartes postales, qui par leur souci de réalisme, ne répondent absolument pas aux critères de pureté, de sobriété et de symbolique propres à l'art du blason. On voit, de plus, l'un ou l'autre blason qui fait penser à "un inventaire à la Prévert", sauf qu'il y manque "un raton laveur"... En ce qui concerne l'évocation de saint Léger proprement dit, nous avons noté deux chapelles, trois crosses d'évêque, un glaive et, il fallait l'oser, un œil sanguinolent... On ne constate heureusement qu'une fois l'existence de lettres entrelacées : "StL". Par contre, on aurait pu évoquer le martyr de Saint Léger par des palmes, martyrii palma, et nous ne l'avons pas observé !

Héraldique municipale

L'avantage de l'héraldique réside dans sa pérennité. Elle est de tous les temps et, de ce fait, ne vieillit pas, à l'inverse des logos qui suivent des modes et donc se démodent. Que des villes - pourtant dotées d'armoiries - s'offrent des logos peut s'expliquer : à un moment donné, on veut donner une image de la cité, mais ce n'est qu'une image, nullement une identité. Des édiles peuvent vouloir changer l'image de leur cité, ils ne peuvent en changer le nom et les armoiries, parce qu'elles sont pérennes, constituent elles aussi le nom, l'identité d'une communauté. L'héraldique s'est créée essentiellement en France et, contrairement à ce que l'on a trop longtemps prétendu, ce n'était pas l'apanage de la noblesse ou d'une élite se prétendant telle ; des roturiers, bourgeois ou paysans, des corporations, des métiers se sont vite appropriés, comme les communes, ce système de représentation identitaire. L'héraldique est pleinement notre héritage et nous pouvons le revendiquer sans arrière-pensées. Cela ne veut pas dire qu'il faut se précipiter pour doter une commune d'armoiries qu'elle ne possède pas. Le choix doit être réfléchi et, si possible, doit résulter d'une prise de conscience de la population. Cela peut faire l'objet d'une consultation populaire, à partir de plusieurs projets qui tous doivent respecter les règles de l'héraldique, se référant ou non au passé historique de la ville ou du village ou à une particularité géographique. Surtout faire simple : n'oublions pas le but originel de l'héraldique, reconnaître visuellement ou décrire de façon compréhensible. L'Eure des Blasons - Armorial des communes du département de l'Eure Denis JOULAIN - Les Editions d'Héligoland - décembre 2008 p. 8 et 9 - préface de Didier PATTE

<https://www.stleger.info/asso/blasons.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Léo se décline

costumé par Laurence ou Betty



en cow-boy



en cuisinier



en habits d'hiver



en Poilu



en Père Noël



en Père Noël et Léote en mère Noël



<https://www.stleger.info/asso/passeport.html/>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Saint Léger le Petit (Cher)

14e Rassemblement 7-8 juin 2025



St Léger le Petit... petite commune de 346 habitants située à l'est du département du Cher et limitrophe de la Nièvre, s'est portée volontaire pour accueillir leur tout premier rassemblement à la Pentecôte 2025, les 7 et 8 juin. C'est notre 14e Rassemblement des Saint Léger de France et d'Ailleurs.



Programme du samedi 7 juin

8h30 - 11h : Accueil des participants - installation des stands St Léger

11h : Ouverture officielle du rassemblement – Discours - Vin d'honneur offert par la municipalité

12h45 : Déjeuner sous chapiteau - Résultats de la tombola et Distribution des lots

15h30 : Olympiades

18h : Prise de possession des hébergements

18h30 : Ouverture des stands des St Léger et de la boutique des Léo

20h45 - 2h : Dîner dansant et soirée festive

Programme du dimanche 8 juin

9h Assemblée générale / départ pour la randonnée pédestre /concours de pétanque/ jeux de société / messe à l'église pour ceux qui le souhaitent / temps libre

12h Déjeuner sous chapiteau

13h00 - 13h45 Départ pour les excursions

18h30 Ouverture des stands des St Léger et de la boutique des Léo

19h30 Apéritif offert

20h45 - 2h Dîner dansant et soirée festive – remise des cadeaux et remise de la clé au futur organisateur

LES PREPARATIFS



OLYMPIADES: QUEL SPORT!



<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.01arrivee.htm>

<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.03Sapresmidi.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS



Saint Léger le Petit (Cher)

14e Rassemblement 7-8 juin 2025

L'OUVERTURE DES FESTIVITÉS



LE DÉJEUNER DU SAMEDI ET L'ARRIVÉE D'UNE INVITÉE SURPRISE



<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.02ouverture.htm>

LES STANDS ET LA BOUTIQUE DE LÉO



<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.07soireeD.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LÉGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Saint Léger le Petit (Cher)

14e Rassemblement 7-8 juin 2025

DIMANCHE MATIN - L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...



Ouverture de la séance de la 29ème assemblée générale par Mme Aurélie Garnaud, maire de St Léger le Petit



Une quarantaine de personnes assistent à cette assemblée générale dans la salle du conseil municipal soit 25 St Léger représentés



... LA RANDONNÉE PÉDESTRE



Et pendant ce même temps, 140 randonneurs déterminés sillonnaient rues, routes et chemins forestiers pour une découverte du village....



... avec une pause bien méritée, à l'étang communal, après 6 km de marche



...ET LES JEUX DE SOCIÉTÉ



<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.05matinD.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

Saint Léger le Petit (Cher)

14e Rassemblement 7-8 juin 2025

LES EXCURSIONS DU DIMANCHE APRÈS-MIDI

La croisière sur le canal latéral à La Loire



La visite du village d'Apremont sur Allier et le pont-canal de Cuffy



La visite de l'Espace Métal de Grossouvre



La visite de Nevers



Les visites des château et village médiévaux de Sagonne



<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.06excursions.htm>

LES SOIRÉES

L'ensemble des bénévoles et des organisateurs vous remercie pour votre participation, votre bonne humeur, vos sourires, vos rires qui ont fait de ces deux jours un mémorable week-end

**UN GRAND MERCI
À VOUS TOUTES ET TOUS**



Aurélien GARNAUD remet la clé symbolique à Patrick GROLIÉ, maire de St Léger les Vignes (44), futur organisateur du 15ème rassemblement. Patrick et Pierre BEILVERT, président des amis de Léo sont prêts à relever le défi.

<https://www.stleger.info/asso/images/2025/ag2025/pages/ag2025.07soireeD.htm>

Toutes les autres informations sont accessibles sur le site des SAINT LEGER DE FRANCE ET D'AILLEURS

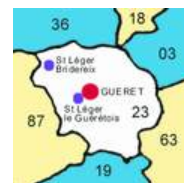


Saint Léger Bridereix (Creuse)

Région : Nouvelle-Aquitaine (Limousin) - Département de la Creuse

Canton de la Souterraine à 15 km - Arrondissement de Guéret

Communauté de Communes du Pays Sostranien



"Au XIVe siècle, les monastères fleurissaient un peu partout, telle une source multiple de trésors spirituels. La nuit des temps les enroba bien vite. Mais il arrive que les villageois soient curieux..."

En 1969, en démolissant une de ces maisons des moines de la région de Crocq, on trouva un parchemin du XVe siècle qui reposait là, bien à l'abri du temps et des regards indiscrets. Cette suite de mots écrits en vieux français cachait une délicieuse recette et une résurrection peu commune... Il fallut traduire, puis doser et innover. Sur le parchemin, il était dit : "cuit en tuile creuse". On fit si bien que le "Creusois" put commencer un long voyage à travers le monde pour aller flatter les palais les plus délicats.

Le 13 juin 1971, il se maria ! Pouvait-il trouver meilleur partenaire que le Gewurztraminer, délicieux vin d'Eguislem ? Ce mariage allait enfanter l'Amitié entre deux belles régions et fut prélude à d'autres aventures gastronomiques. La qualité et la légende du gâteau allaient le caracoler vers un magnifique panonceau d'argent et bien d'autres labels. Tel est le "Creusois", ambassadeur de la Marche, devenu l'ami intime de nos bouches friandes et gourmandes, même si notre cher gâteau a gardé encore quelques secrets connus seulement de nos pâtissiers creusois..."

Robert Guinot

Prenez 2 verres de belles noisettes bien mûres finement rôties.

Ecrasez' les avec le double de sucre. Mélangez avec cette poudre un verre de blanc d'œufs (env. 4 à 5 blancs) et une poignée de farine de froment. Ajoutez environ 100 g de beurre fondu. Remuez le tout et cuisez à four moyen.

Tel est "le Creusois" que les moines cuisaient dans des tuiles creuses...



LE TRÉPAÏS



Le Limousin est une région qui comporte 3 départements : la Creuse, la Corrèze et la Haute-Vienne. Ces départements ont chacun une spécialité pâtissière bien connue : la Creuse : le **Creusois** à base de noisettes, la Corrèze : la **Galette corrézienne**, la Haute-Vienne : le **Burgou** à base de marrons. En 2001, des pâtissiers de Haute-Vienne réalisent que leur région n'a pas de spécialité propre et décident de contacter leurs collègues de la Corrèze et de la Creuse.

Une vingtaine de pâtissiers se réunit à de multiples reprises dans la commune de Peyrat-le-Château, au centre du Limousin, et apportent leurs idées : un peu plus de 150 créations se succèdent. Avant de trouver l'élément de base, ils passent par la noisette, le marron, la châtaigne, la pomme, la mûre et la framboise... Une conclusion s'impose vite : le gâteau devra être composé de **2 textures et de 2 parfums**. C'est la **noisette et le praliné** qui sont privilégiés pour la texture, et le **marron et le chocolat** pour les parfums. Ces 4 éléments donnent naissance à une **mousse aux marrons, une mousse au chocolat noir, une dacquoise à la noisette et un praliné croustillant à la noisette**. Les 2 mousses sont disposées sur un praliné croustillant à la noisette, entourées d'une dacquoise à la noisette, et il est nappé d'un glaçage chocolat. Ainsi, à partir de ces 4 préparations, naît le gâteau qui va représenter la région Limousin. Il a fallu ensuite réfléchir à sa forme. L'idée fut qu'il représente les 3 départements, donc une forme triangulaire et légèrement arrondie. Chaque **pointe** du triangle représente un **département**.

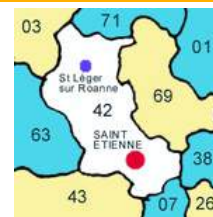
Restait à trouver son nom. L'un des pâtissiers eut une idée : "Si nous l'appelions Trépaïs ?" Ce nom fut retenu à l'unanimité. **Trépaïs**, c'est un nom du patois limousin qui veut dire "Trois pays". Une association régionale fut créée pour protéger le dépôt du nom d'une part, la fabrication d'autre part. Une cinquantaine de pâtissiers en fait partie. À sa sortie, le Trépaïs a eu un énorme succès. Décision fut prise de faire des **boîtes à son effigie**, avec naturellement la forme du Trépaïs. Pour rappeler que ce gâteau est régional, elle comporte sur chacun de ses côtés **le nom des départements qui composent le Limousin**. Le succès est toujours croissant et depuis 1 an, cette pâtisserie se présente également sous la forme de bûche à la période de Noël.

Marion Mouret - in "L'Hôtellerie Restauration n° 2917 Hebdo du 24 mars 2005

<https://www.stleger.info/les72StLeger/region9/23a.recettes.htm>



De 1824 à 1914 la Commune de St Léger sur Roanne (Loire) disparaît



Région Auvergne-Rhône-Alpes, Au nord du département de la Loire, Arrondissement de Roanne,

Canton de Roanne Sud, Communauté de communes : Roannais Agglomération



La commune de St Léger sur Roanne et l'église faillirent disparaître vers 1824.

La commune, créée en 1790 par la loi du 22 décembre 1789, mit en place les institutions locales de la Révolution. En janvier 1790, elle fit procéder à l'élection des nouvelles municipalités. Elle traversa, comme toutes les communes de France, la Révolution et l'Empire. Selon l'exposé du maire Matray en séance du conseil municipal du 28 décembre 1919, **"elle était tranquille et en paix lorsqu'en l'année 1821 monsieur Jean-Marie Patet, son principal habitant (son plus riche) fut attiré à la cure de Pouilly-les-Nonains où, peu de temps auparavant, le prêtre chargé de la paroisse de Saint Léger avait pris sa résidence"**.



Le 9 avril 1821, Patet rédigeait et signait un testament par lequel il léguait tous ses biens à la fabrique de l'église de Saint Léger, c'est-à-dire à la collectivité chargée de l'entretien des immeubles ecclésiastiques et à la marche du culte. Il déclarait qu'il désirait, par ce don, qu'un vicaire fût nommé en résidence à Saint Léger ou, à défaut, à Pouilly, si l'église de Saint Léger ne pouvait être maintenue.



Il mourut le 16 avril. Alors, la fabrique de Pouilly "avec une audace déconcertante, s'est proclamée **légataire universelle et s'est emparée hardiment de l'héritage**." (c'est le maire Matray qui parle). Le 17 novembre 1822, elle **supprime** les fonctions du sieur Caillet, sacristain sonneur et fossoyeur à Saint Léger. La commune suivit le sort de l'église et de sa paroisse. En 1824, Pouilly obtint l'autorisation d'**absorber Saint Léger**. L'église fut **fermée** et ses biens **dispersés**. Bien plus, la municipalité de Pouilly décida de transformer **l'église en école !** Les Ligérots se révoltèrent, se rendirent sur le chantier et par leur attitude forcèrent les démolisseurs à se retirer. Puis ils relevèrent, remeublèrent leur église et obtinrent des autorités diocésaines la célébration d'**une messe le dimanche**, mais baptêmes, mariages et funérailles ne pouvaient se dérouler qu'à Pouilly. **Pendant 84 ans**, accusa Matray, la fabrique de Pouilly profita du legs Patet. La loi sur la **séparation des Eglises et de l'Etat permettra à Saint Léger de reprendre ses droits et son indépendance**.



Lors de la dévolution des biens aux institutions chargées de veiller aux immeubles et meubles culturels, les habitants de Saint Léger rappelèrent que le legs Patet avait été destiné à Saint Léger en priorité. Ils finirent par obtenir le 20 mars 1914, le **rétablissement de leur commune** et, par suite, de plein droit, la **restitution du legs de 1821**. Pouilly ne se tint pas pour autant battu. En février 1915, en pleine guerre, son curé **ferma une fois de plus l'église** de Saint Léger. Evidemment, les Ligérots s'insurgèrent contre une telle décision et, à leur appel, les autorités diocésaines **ordonnèrent la réouverture** de l'église dans la quinzaine. Le conseil municipal désigna alors une commission de 3 membres pour établir les comptes définitifs avec Pouilly et exposèrent à l'évêque "les exactions imposées aux fidèles pendant un siècle".

Le 2 janvier 1924, M. Matray s'adressa à la population et dit : "Les usurpateurs n'ont pas désarmé et ils ont réussi à nous désunir. Personnellement visé, je suis dans l'obligation de rétablir les faits..." Suit un long texte sur l'affaire du legs Patet. Dans sa conclusion, on trouve : "Vous ne permettrez pas que cette dépossession s'accomplisse ; vos enfants ne vous le pardonneraient pas" ou encore : "Lorsque vous serez appelés à nommer vos conseillers municipaux, refusez votre confiance aux candidats qui, ingénuement, n'ont pas l'intuition que Pouilly leur tend les bras pour nous étouffer et nous ramener à la dégradante servitude que nous avons connue".

Telle fut la fameuse "guerre des clochers", qui dura bien une centaine d'années.